

Élections de vos représentants au Conseil d'Administration



RÉCEPTION DES CODES D'ACCÈS VOTE ÉLECTRONIQUE ÉLECTEURS MÉTROPOLITAINS

Vous avez reçu ou allez recevoir un premier courrier de la CAMIEG (envoi à compter du 1^{er} juin dernier) comportant votre identifiant et votre mot de passe. Ceux-ci vous permettront d'accéder à l'urne électronique. Un second envoi vous sera adressé à compter du 15 juin 2021.

⇒ **Conservez ces éléments**

Vous pourrez voter par internet du lundi 21 juin 2021 8 heures au jeudi 24 juin 2021 midi.

Vous pourrez exprimer votre choix 24 heures sur 24, depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone sur : <https://elections2021camieg.alphavote.com>

Vous aurez également la possibilité d'accéder directement à l'urne électronique en scannant le QR CODE.

Si vous souhaitez préserver nos droits et construire l'avenir, vous choisirez la liste



Afin d'accéder à l'urne électronique, en sus de votre identifiant et mot de passe, il vous sera demandé une partie des renseignements de votre RIB ou RIP et votre code postal.

Pourquoi ces renseignements vous sont-ils demandés ?



Les élections CAMIEG sont soumises à l'approbation de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) qui doit s'assurer que vos données personnelles soient protégées et que l'accès au vote électronique soit sécurisé. Celle-ci exige que les informations demandées ne puissent être connues que par l'assuré et la CAMIEG.

La CAMIEG a comme informations propres à chaque assuré :

- le numéro de Sécurité sociale ;
- l'adresse ;
- le Relevé d'Identité Bancaire (les remboursements de soins ne se faisant que par virement bancaire).

La CNIL a refusé que le numéro de Sécurité sociale soit utilisé, celui-ci ne pouvant être une donnée demandée lors d'élections.

C'est pour cette raison qu'il vous sera demandé pour accéder à l'urne électronique : votre code postal et certains caractères de votre Relevé d'Identité Bancaire.

Vos représentants FO sont à votre disposition afin que vous puissiez exprimer votre choix lors de ce scrutin. N'hésitez pas à les solliciter en cas de non-réception des courriers précités. Ils pourront également vous renseigner lors des journées de vote électronique en cas de difficultés d'accès à l'urne électronique.

Pour une protection de haut niveau, un seul choix, votez FO !

Retrouvez toutes nos communications concernant les élections CAMIEG sur notre site internet : <https://www.fnem-fo.org/thematiques/election-au-ca-de-la-camieg-2021/>

Pour préserver nos droits et construire l'avenir, **VOTEZ FO!**

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org